



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 26 mai 2023

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-trois, le premier juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (25) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h20 – pouvoir donné à Jimmy COUPE), Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé à 19h05 – pouvoir donné à Sophie CANTON), Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO (arrivée à 19h10 – pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (8) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Marc DUFOUR), Madame Lilliane DENYS (pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Luc LECRU), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à Emmanuelle VANDOORNE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Gautier MIGNOT (pouvoir donné à Apolline ARQUIER).

---

**14 - SUBVENTIONS 2023 – SUBVENTION ANNUELLE A LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING.**

Rapport de Monsieur Julien DEWAELE, conseiller municipal en charge de l'insertion et de l'emploi, et de l'espace de co-working.

Vu en commission générale, le lundi 22 mai 2023.

Vu le courrier du Président de la Mission Emploi Lys-Tourcoing reçu le 21 mars 2023, qui sollicite une participation financière à hauteur de 37 177,05 €, équivalente à celle de l'année dernière.

Vu le crédit inscrit au budget 2023 au 6574-90 dédié à la subvention de la Mission Emploi Lys Tourcoing, permettant de répondre favorablement à cette demande.

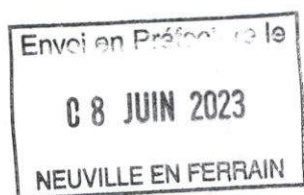
Il est proposé au conseil municipal de :

- Fixer, pour l'année 2023, le montant de la subvention versée à la Mission Emploi Lys-Tourcoing à la somme de 37 177,05 €.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention au titre de l'année 2023 annexée à la présente délibération, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

➤ **Où l'exposé de Monsieur Julien DEWAELE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Par délégation du Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Vynckier-Lobros".

Philippe VYNCKIER-LOBROS

3<sup>ème</sup> Adjoint au maire



## CONVENTION DE CONTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Entre : La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN,  
Hôtel de Ville - Rue Fernand Lecroart -BP N°8  
59531 NEUVILLE-EN-FERRAIN Cedex  
représentée par son Maire, Madame Marie TONNERRE-DESMET  
ci-après dénommé « la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN », d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
200 rue de Roubaix, 59200 TOURCOING  
Représentée par son Président, Monsieur CANDELIER Olivier,  
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;  
Il est convenu ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup> Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

### Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 37 177,05 €. Ce montant se décompose par dispositif de la manière suivante :

- Maison De l'Emploi : 10 900,05 €
- PLIE : 10 381,00 €
- Mission Locale : 15 896,00 €

### Article 3 Versement de la contribution

Le versement de la contribution s'effectue par mandat administratif.

### Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN désignés à participer à ses instances conformément à ses statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

[Contact@lamelt.fr](mailto:Contact@lamelt.fr)

03 20 28 82 20

200 rue de Roubaix. 59200 Tourcoing

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Cofinancé  
par l'Union  
européenne

**Article 5 Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Article 6 Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

**Article 7 Litiges**

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

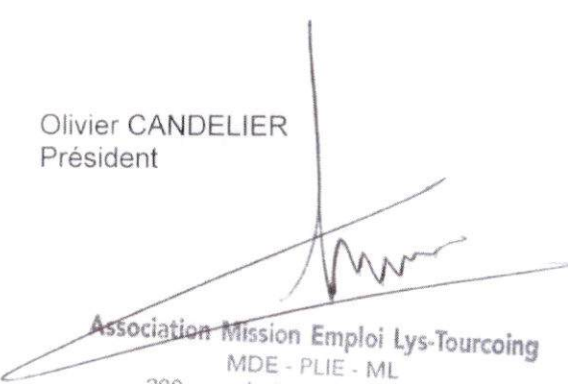
Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le : 09 mars 2023

Pour la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN :

Pour la Mission Emploi Lys-Tourcoing :

Marie TONNERRE-DESMET  
Maire

Olivier CANDELIER  
Président

  
Association Mission Emploi Lys-Tourcoing  
MDE - PLIE - ML

200, rue de Roubaix - BP 50357  
59336 TOURCOING CEDEX  
Tél. 03 20 28 82 20 - Fax 03 20 28 17 09  
direction@emploi-lystourcoing.fr  
Siret 493 060 388 00045

[Contact@lamelt.fr](mailto:Contact@lamelt.fr)

03 20 28 82 20

200 rue de Roubaix, 59200 Tourcoing

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Cofinancé  
par l'Union  
européenne